

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE.

COMITE DE DIRECTION.

87ème séance.

+++++

Samedi, 18 novembre 1939, à 10 heures.

PROCES-VERBAL
=====

PRESENTS

MM. V.VAN STRAELEN,
M.van den ABEELE,

P.BURGEON,
P.CHARLES,
L.HAUMAN,
J.MAURY,

J-P.HARROY,

Président,
Délégué de Monsieur le
Ministre des Colonies,

Membres,

Secrétaire du Comité de
Direction.

ABSENTS ET EXCUSES

MM. J.RODHAIN,
R.BOUILLENNE,
W.ROBYNS,

Vice-Président,

Membres.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur V.VAN STRAELEN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE

Le Procès-Verbal de la 86ème séance (21 octobre 1939) est adopté à l'unanimité.

RAPPORTS DES CONSERVATEURS EN AFRIQUE

Rapport du Conservateur de Rutshuru pour le mois de septembre 1939:
Demande de récolte.

M.P.BURGEON, demande pour le Musée du Congo Belge la dépouille d'un flamant blanc, oiseau dont la présence a été signalée au lac Edouard par Monsieur le Lieutenant-Colonel R.HOIER.

Le Comité réserve à cette demande un accord favorable.

DROITS INDIGENES SUBSISTANT DANS LES SECTEURS SUD DU PARC NATIONAL ALBERT.

Le Président, répondant à une intervention de M.P.CHARLES, refait un exposé de la question. Le Comité ratifie la décision prise d'urgence par le Président en chargeant Monsieur le Lieutenant-Colonel HACKARS de se rendre dans les Secteurs Sud du Parc afin d'essayer d'obtenir un règlement rapide des difficultés. Celles-ci mettent en cause l'existence même du Parc National Albert.

RAPPORT DE FIN DE MISSION DU COMMANDANT B.E.M. A.GILLIARD.

Le Commandant GILLIARD expose les principaux résultats de sa mission au Parc National Albert. Le Comité décide que, bien que ne constituant qu'une première contribution à l'étude de la géographie physique de cette région, elle fera l'objet d'une publication, à paraître dans les recueils de l'Institution.

Au cours de la prochaine Assemblée Générale de la Commission seront présentés certains films et clichés en couleurs, rapportés par le Commandant A.GILLIARD.

PRESENTATION AU COMITE DE M. R.GRAUWET.

Monsieur R.GRAUWET, Conservateur du Parc National de l'Upemba, se présente devant le Comité.

DECISION 762.- TRAITEMENT D'ATTENTE DE M.R.GRAUWET.

Le Comité fixe à QUATRE MILLE FRANCS (4.000,-Frs) mensuels le montant du traitement que M. R.GRAUWET touchera entre le 1er novembre 1939 et le moment de son départ. Ce traitement est calculé sur la base des indemnités que l'intéressé touchait au F.O.R.E. A.M.I.

PROGRAMME DE L'INSTITUT POUR 1940.

Le Comité proposera à la ratification de la Commission le projet de programme d'activité de l'Institut pour l'exercice 1940, qui a figuré en annexe à l'Ordre du Jour de sa 87ème séance.

DECISION 763.- ARTICLE DE M. J.VERHOOGEN PARU DANS "THE NATIONAL GEOGRAPHIC MAGAZINE". REPARTITION DES HONORAIRES.

"Le National Geographic Magazine" a payé à M. J.VERHOOGEN une somme de 500 \$ pour un article illustré à l'intervention de clichés de l'Institut.

Sur proposition de M.H.SPEYER, Président du

Fonds Jacques Cassel, le Comité accepte que cette somme soit attribuée, à parts égales, au Fonds Jacques Cassel, à M. J. VERHOOGEN, et à l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge.

APPAREILS ENREGISTEURS POUR MESURES MAGNETIQUES, A INSTALLER AU PARC NATIONAL ALBERT.

M. J. MAURY signale que l'entretien et l'observation de ces appareils est fort délicat. Avant de s'engager, le Comité charge M. MAURY d'étudier si l'installation de cet outillage coûteux est compatible avec les contingences du Parc National Albert.

DECISION 764.- AIDE EN PERSONNEL, MATERIEL ET CREDITS A OBTENIR D'INSTITUTIONS ETRANGERES, POUR L'ETUDE DU VOLCANISME AU KIVU. PROPOSITION DE M. J. VERHOOGEN.

Le Comité autorise le Président à reprendre contact avec la Carnegie Institution of Washington, en vue d'entreprendre une collaboration avec cette Institution, sur le plan primitivement prévu par le Comité.

DECISION 765.- ARMES A CONFIER AUX GUIDES DE L'INSTITUT.

Suite à un rapport du Conservateur de Rutshuru, il est décidé que les guides indigènes de l'Institut continueront à ne pas être armés. Le Délégué aux Visites seul pourra, lorsqu'il accompagne les touristes, être porteur d'une carabine.

DECISION 766.- COMPTABILITE.

Un compte sera ouvert à l'Institut, dans les livres de la succursale d'Elisabethville de la Banque du Congo Belge. M. R. GRAUWET, Conservateur du Parc National de l'Upemba, aura qualité pour disposer des fonds déposés à ce compte.

DECISION 767.- CARTES POSTALES EN COULEURS : ANIMAUX PROTEGES AU CONGO BELGE.

L'observation des dispositions légales relatives aux animaux protégés est souvent malaisée par suite de la difficulté qu'éprouve le public à les reconnaître. Des photographies ou des dessins monochromes sont insuffisants à cet égard. Poursuivant son action pour aider les Pouvoirs Publics dans la protection de la faune et de la Flore Congolaises, le Comité décide de favoriser l'édition de cartes postales en couleurs représentant les animaux protégés au Congo Belge.

Le principe suivant est admis : la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge avancera à la Commission Administrative du Patrimoine du Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique les fonds nécessaires pour la publication d'une première série de neuf cartes postales en couleurs, représentant les singes protégés.

Lorsque la vente le permettra, la Fondation se verra rembourser les sommes avancées pour cette publication.

DECISION 768.- VOYAGE DE RETOUR DU DELEGUE AUX VISITES.

Le Commandant E. HUBERT est autorisé à visiter le Parc National de la Garamba, à l'occasion de son retour vers l'Europe, via Matadi.

DECISION 769.- AFFILIATION DE L'INSTITUT A "L'ASSOCIATION POUR LE PERFECTIONNEMENT DU MATERIEL COLONIAL".

Cette association a demandé à l'Institut de figurer parmi ses membres. Le Président est autorisé à étudier cette proposition et, le cas échéant, à y donner une suite favorable.

DECISION 770.- SOULTE A REGLER A M. A. DENIS-ROOSEVELT.

Le Président est autorisé à régler à M. DENIS les DEUX MILLE DOLLARS (2.000 \$) encore en litige pour exécution des clauses de son contrat.

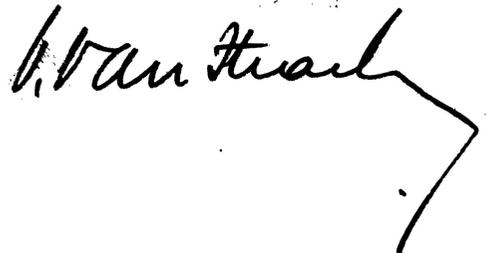
La séance est levée à 12 heures.

LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ
DE DIRECTION,



Jean-Paul HARROY.

LE PRÉSIDENT



V. VAN STRAELEN